

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23339954

Déposé
27-04-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0473952094

Nom(en entier) : **ASTERIA**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue Constant Grandprez 29
: 4970 Stavelot**Objet de l'acte :** OBJET, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

Ce jour, le vingt-cinq avril deux mille vingt-trois.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11, **S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "**ASTERIA**", ayant son siège à 4970 Stavelot, Avenue Constant Grandprez 29, ci-après dénommée la "**Société**".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'objet.

(...)

Décision

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société par remplacement de l'article 3 des statuts par le texte suivant :

"La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- La création, l'exploitation et la gestion de sites internet dont l'objet sera achat, la vente, la location de biens et/ou de services,
- Toutes opérations de location, d'achat, de vente, d'exploitation, de mise en valeur, et de gestion de biens immobiliers;
- L'achat, la vente, la location et la réalisation d'espaces publicitaires sur différents médias ou de supports publicitaires;
- Des services de voyage et de vacances et/ou des services connexes;
- Des activités d'agence de voyage;
- La fourniture d'une plateforme pour des voyages et des vacances.

*Elle peut généralement faire toutes les opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières et/ou immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.**La Société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de prise de toutes participations nationales et/ou internationales, d'interventions financières ou de toute autre manière et sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, associations ou sociétés existantes ou à constituer, dont l'objet serait similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation, l'extension et/ou le développement de tout ou partie de son objet."***DEUXIEME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.**

(...)

TROISIEME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Eveline Parisis, Amber Rogiers, Charlotte Vingerhoets ou tout autre avocat du Monard Law, qui tous, à cet effet, élisent domicile à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Avenue de Tervueren 270, chacun agissant séparément, ainsi qu'à leurs employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire